

**MAIRIE
DE
RUHANS
70190**

Canton de RIOZ
HAUTE-SAÔNE

CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE RENDU
de la réunion du 12 Avril 2019**

Présents : Serge GIRARD, Edith DUMOULIN, J-Christophe GAGNAIRE, Eglantine PELCY, Georges LANQUETIN, Isabelle PAGNIER, Céline VIGNARDET, Tom CARVAL, MONNERET Brigitte.

Absente excusée : Christiane LEVAUDEL.

Secrétaire de séance : MME VIGNARDET Céline

La séance a été déclarée ouverte à vingt heures trente.

1/ Votes des comptes de gestion Assainissement, Eau et Commune

- **Compte de gestion Assainissement**

Le Maire présente le compte de gestion 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT de la Commune établi par Madame la Trésorière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion présenté.

- **Compte de gestion Eau**

Le Maire présente le compte de gestion 2018 - BUDGET EAU de la Commune établi par Madame la Trésorière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion présenté.

- **Compte de gestion Commune**

Le Maire présente le compte de gestion 2018 de la Commune établi par Madame la Trésorière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion présenté.

2/ Approbation comptes administratifs 2018 et affectation des résultats – Budget Assainissement – Budget Eau – Budget Commune

- **Budget Assainissement**

La Présidente a déclaré la séance ouverte.

Le Maire présente le compte administratif 2018 du budget ASSAINISSEMENT de la commune :

TOTAL DE L'EXERCICE 2018		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	0	0
	Section D'investissement	7 822.37	6 924.33

Le Maire s'étant retiré au moment de ce vote, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Céline VIGNARDET, approuve le compte administratif 2018, constatant sa conformité au compte de gestion du trésorier précédemment approuvé.

Les résultats cumulés du compte administratif 2018 sont donc les suivants :

- Pour la section de fonctionnement : 0 €,
- Pour la section d'investissement : - 2 347.37 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Au compte 001 - Dépenses d'investissement = - 2 347.37 € => transfert déficit investissement,
- Au compte 1068/10 - Recettes d'investissement = 2 347.37 € => transfert déficit investissement.

- **Budget Eau**

Le Maire présente le compte administratif 2018 du budget de la commune :

TOTAL DE L'EXERCICE 2018		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	41 099.11	61 854.39
	Section D'investissement	27 595.83	16 561.93

Le Maire s'étant retiré au moment de ce vote, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Céline VIGNARDET, approuve le compte administratif 2018, constatant sa conformité au compte de gestion du trésorier précédemment approuvé.

Les résultats cumulés du compte administratif 2018 sont donc les suivants :

- Pour la section d'investissement : - 20 370.98 €
- Pour la section de fonctionnement : + 20 755.28 €

Les restes à réaliser sur Dépenses d'Investissement = 4 759.92 €

Article 21531/21 - Réseaux d'adduction d'eau : + 2 159.00 €

Article 2156/21 - Matériel spécifique d'exploitation : 2 600.92 €

Les restes à réaliser sur Recettes d'Investissement :

Article 1313/13 - Département : + 2 171.00 € €

Aussi, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la façon suivante :

Affectation du résultat dans le BP 2019 de la Commune :

- * Au compte 002 - Fonctionnement Recettes = 20 755.28 € => Transfert excédent eau
- * A l'article 678/67 - Fonctionnement Dépenses = 20 755.28 € => Transfert excédent eau

- * Au compte 1068 - chapitre 10 - Recettes d'Investissement = 20 370.98 € => Transfert déficit eau
- * Au compte 001 - Investissement Dépenses = 20 370.98 € => Transfert déficit eau

- Budget Commune

Le Maire présente le compte administratif 2018 du budget de la commune :

TOTAL DE L'EXERCICE 2018		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	109 553.12	207 144.49
	Section D'investissement	24 121.13	113 996.39

Le Maire s'étant retiré au moment de ce vote, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Céline VIGNARDET, approuve le compte administratif 2018, constatant sa conformité au compte de gestion de la trésorière précédemment approuvé.

Les résultats cumulés du compte administratif 2018 sont donc les suivants :

- Pour la section d'investissement : 20 391.50 €,
- Pour la section de fonctionnement : 208 824.27 €.

Les restes à réaliser sur Dépenses d'Investissement = 25 660.00 €

Article 2041512 /204 – Bâtiments, installation : + 18 000.00 €

Article 21318/21 – Autres bâtiments publics : + 860.00 €

Article 2151/21 - Réseaux de voirie : 6 800.00 €

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- Au compte 001 – Recettes d'Investissement = 20 391.50 €,
- Article 1068 (chapitre 10) – Recettes d'investissement = 5 268.50 €
- Au compte 002 – Recettes de fonctionnement = 203 555.77 €.

3/ Vote des taux d'imposition 2019

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales 2019 de la commune :

Taxe d'Habitation : 3,63 %
Taxe Foncier Bâti : 8,47 %
Taxe Foncier Non Bâti : 22,44 %

Résultat du vote :

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

4/ Vote du Budget Prévisionnel communal 2019

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après délibération approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2019 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 196 000.00 €
- Recettes : 304 000.00 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 147 891.00 €
- Recettes : 147 891.00 €

5/ PLUI

Le Conseil avait examiné un projet de zonage qui aboutissait à retenir une surface d'environ 2,4 hectares constructible.

Les services de l'Etat nous ont informé que, contrairement à ce qui avait été précédemment annoncé, les zones classées en 2 AU sont comptabilisées dans le potentiel foncier, et que d'autre part, il ne serait pas toléré de dépassement du seuil « haut » du potentiel foncier accordé. Pour Ruhans, le seuil « bas » était de 1 hectare, le « haut » de 2 hectares. Des arbitrages devront donc être réalisés au niveau de la CCPR, si sur l'ensemble du territoire, le seuil maximum de 205 hectares accordé pour les constructions hors zones d'activités est dépassé.

6/ FORET

- Programme travaux ONF

Le Maire présente les travaux de l'Office National des Forêts 2019 :

Programme d'actions 2019 pour un montant de 13 750.13 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le programme des travaux ONF 2019.

- Encaissement des ventes par l'ONF

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020.

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Considérant que la libre administration des communes est bafouée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP,

Décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.

Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

- **Echange parcelles avec un particulier**

Pour pallier au cloisonnement et au morcellement de petites parcelles forestières de propriétaires privés, il avait été envisagé d'un échange entre la commune et un propriétaire privé de parcelles.

Cette opération ne sera pas retenue car pour répondre aux souhaits du propriétaire privé, cette solution entraînerait trop d'inconvénients pour la commune, frais de géomètre pour le bornage et perte d'un chemin d'accès dans une coupe.

7/ Subventions aux Associations pour l'année 2019

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après délibération approuve, à l'unanimité, l'attribution aux diverses associations :

- AFSEP - 30 €,
- Amicale des Pompiers de Rioz - 60 €,
- AMIS VIEILLE FONTAINE - RUHANS - 250 €,
- Foyer Rural de Rioz - 150 €,
- SEMONS L'ESPOIR - Maison des Parents de Franche-Comté - 90 €,
- ASSOCIATION LA RECRAY ATION - Parents d'élèves de Traitiefontaine - 70 €,
- Les Resto du Coeur - 100 €,
- Donneurs de sang - 50 €,
- Diverses associations - 800 €.

8/ Cartes avantages jeunes 2019

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après délibération approuve, à l'unanimité, le renouvellement de l'offre de la "Carte jeune" aux jeunes de la Commune de RUHANS qui ont entre 11 à 23 ans.

9/ Tour de garde élections européennes – Tour de garde du bureau de vote

8 H 00 à 10 H 00	GIRARD Serge/PELCY Eglantine
10 H 00 à 12 H 00	PAGNIER Isabelle/MONNERET Brigitte
12 H 00 à 14 H 00	LANQUETIN Georges/CARVAL Tom
14 H 00 à 16 H 00	DUMOULIN Edith/GIRARD Serge
16 H 00 à 18 H 00	GIRARD Serge/ PELCY Eglantine

10/ Questions diverses

La séance est levée à 22 h 30.

Affichage fait le 18/04/2019

Le Maire,
Serge GIRARD

